

Délibération du Comité Syndical  
Séance du 08 juin 2022

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la  
compétence  
Présents : 15  
Votants : 22

L'an deux mil vingt-deux, le 08 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle Jean-Claude LUTRAT de Annequin, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 01 juin 2022.

Détail des votes  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 01 juin 2022.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, GOUDSMETT Gilles, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, SENECHAL Hubert, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

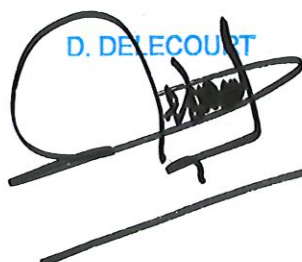
Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Béthune le :  
13/06/2022  
Et publication du :

16/06/2022

Le Président

D. DELECOURT



Absents : Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, BAUDE Philippe, PAILLART David, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, DEMULIER Jérôme, DE CARRION Alain et DEGUERRE Alain.

Procurations :

Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles.  
Monsieur BOULET Jean-Luc à Monsieur GOUDSMETT Gilles.

Monsieur PAILLART David à Madame MORIEUX Corinne.  
Monsieur DUBOIS Mikaël à Monsieur TRACHE Bruno.  
Monsieur DEMULIER Jérôme à Monsieur SENECHAL Hubert.  
Monsieur DE CARRION Alain à Monsieur CALLAUX Yves.  
Monsieur DEGUERRE Alain à Monsieur CALLAUX Yves.

A été nommée secrétaire : Madame BRAEM Christel.

2022/06/N°2

Domaine d'Intervention : FINANCES

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LA CADRE DE LA MISSION  
ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU REVENU SOLIDARITE ACTIVE

Considérant l'avenant N° 3 à la Convention référent solidarité 2021 (Convention n° 2021-00828) validé par le Conseil Départemental en date du 29 mars 2022 accordant un montant global de 25 000 euros (vingt-cinq-mille euros) pour la période du 01/01/2022 au 30/06/2022 ;

Considérant l'appel à projet 2022 dématérialisé, relatif à la demande de subvention annuelle pour la mission d'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, étant validé comme suit pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2022 ;

La Maison d'Orientation et d'Insertion du SIVOM de l'Artois demande des subventions comme suit :

**Demande de subvention N° 2022-02812 REFERENT « SOLIDARITE » 2022**

Objet social : Accompagnement de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active de la sphère SOLIDARITE.

**Demande de subvention N° 2022-02813 REFERENT « SOCIO PRO » 2022**

Objet social : Accompagnement de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active de la sphère SOCIO-PROFESSIONNELLE.

Les demandes de subventions détaillées ci-dessus représentent un accompagnement global de 290 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active pour un montant global de 31 030 euros (trente et un mille trente euros).

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide :

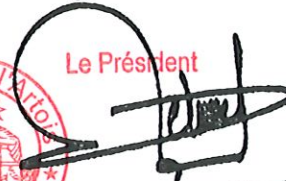
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, relative aux demandes de subventions référencées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Au registre suivent les signatures

REÇU LE

13 JUIN 2022



Le Président  
  
D. DELECOURT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.